

# ASSAINISSEMENT : CE QUI CHANGE DANS VOTRE FACTURE

## ■ UN NOUVEAU CADRE LÉGISLATIF

Dans le cadre de la loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), la compétence Assainissement a été transférée par les communes à la CC Jura Nord le 1er janvier 2018.

Jura Nord a fait le choix d'assurer en compétence optionnelle l'assainissement depuis le 1er janvier 2018.

Ce transfert a pour objectif de tendre vers une meilleure qualité globale de services. Concernant

vos facturations, votre interlocuteur change et devient désormais la Communauté de communes Jura Nord. Vous trouverez les nouveaux tarifs par commune au verso de ce document.

## ■ DE NOUVELLES MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Le paiement de votre facture d'assainissement se déroulera désormais en deux temps (sauf départ en cours d'année) :

- Une partie fixe à régler en milieu d'année
- Une partie variable correspondant à votre consommation à régler en fin d'année.

## ■ DROITS ET OBLIGATIONS

Se raccorder aux réseaux d'assainissement des eaux usées, quand il existe, est une obligation. Pour tout raccordement, contactez le service assainissement de Jura Nord (voir coordonnées par ailleurs). Afin de ne pas perturber le réseau d'assainissement, aucune substance dangereuse ou contaminante ne doit être rejetée.

Vous trouverez le montant de votre participation à l'assainissement collectif, à titre indicatif pour l'année 2018, au verso de ce document.

## ■ SERVICE ASSAINISSEMENT

1, Chemin du Tissage,  
39 700 Dampierre  
Tél. : 03 84 71 12 17  
Mail :  
[contact@jura-nord.com](mailto:contact@jura-nord.com)  
Lundi : 7 h30 - 12 h30  
Vendredi : 7 h30 - 15 h45

## ■ POSSIBILITÉ DE PRÉLÈVEMENT

Désormais, vous avez la possibilité d'opter pour le prélèvement automatique SEPA pour le règlement de vos factures d'assainissement. Vous trouverez ci-joint une autorisation de prélèvement à retourner signée à la Communauté de communes Jura Nord ainsi qu'à votre banque.

## ■ RÈGLEMENT DE SERVICE

Le règlement de service définit les prestations assurées par le service assainissement de la Communauté de communes Jura Nord, ainsi que les obligations respectives de l'exploitant, des abonnés, des usagers et des propriétaires. Vous trouverez ce document en pièce jointe, et sur le site internet de la Communauté de communes Jura Nord : [www.jura-nord.com](http://www.jura-nord.com)